NPP (English):

Trade Agreement: NONE

Tendering Procedures: All interested suppliers may submit a bid

Attachment: None

Competitive Procurement Strategy: Request for Proposal

Nature of Requirements:

Michael Shellard

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Request for Proposal for obtaining Policy Writer Services for the Parliamentary Protective Service (PPS)

RFP Overview:

The Parliamentary Protective Service intends to enter into framework agreements, on an as-and-when required basis, to supplement its capacity to develop and finalize internal policy instruments.

Policy instruments developed as part of the resulting framework agreement will cover administrative areas including, but not limited to:

Human Resources;

Financial Management:

Materiel Management (including management of vehicles, weapons, uniforms and protective equipment);

Facilities Management;

Information Management;

Security Management

Information Technology;

and/or Communications.

Background:

On June 23, 2015, the Parliamentary Protective Service was created by law under the Parliament of Canada Act. The Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons are, as the custodians of the powers, privileges, rights and immunities of their respective Houses and of the members of those Houses, responsible for the Service. The newly created parliamentary entity amalgamated the former Senate Protective Service, House of Commons Security Services, and detection specialists, into a single unified security service to serve the Parliament of Canada. While the Director of the Service must be a member of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) by law, he or she has control and management of the daily operations of the organization.

The Director executes his or her mandate under the joint general policy direction of the Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons. The Speakers of both Houses, being responsible for the Service, and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness have entered into an arrangement to have the RCMP lead the physical security operations of the Service

Note to Respondents

Respondents must refer to the RFP documents for the complete requirement

Delivery Date: Mentioned Above

PPS retains the right to negotiate with suppliers on any procurement.

Documents may be submitted in either official language of Canada.

NPP (French):

Entente sur le commerce : AUCUNE

Processus de demande des soumissions : Tout fournisseur intéressé peut présenter une soumission

Pièce jointe : Aucune

Stratégie d'approvisionnement concurrentiel : Demande de Proposition

Nature des besoins:

Michael Shellard

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Demande de Proposition pour l'obtention de service de rédaction de politiques pour le Service de Protection Parlementaire (SPP).

Aperçu de la Demande de Proposition (DP):

Le Service de protection parlementaire (le Service) souhaite conclure un accord-cadre avec un ou plusieurs fournisseurs pour obtenir, sur demande, des services de rédaction de politiques afin d'accroître sa capacité interne à élaborer et à finaliser des instruments de politique internes.

Les instruments de politique élaborés dans le cadre de cet accord-cadre porteraient sur des domaines administratifs comprenant, sans s'y limiter :

les ressources humaines.

la gestion financière,

la gestion du matériel (y compris la gestion des véhicules, des armes, des uniformes et de l'équipement de protection),

la gestion des installations,

la gestion de l'information,

la gestion de la sécurité,

les technologies de l'information et les communications.

Contexte:

Le 23 juin 2015, le Service de protection parlementaire était créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont, en tant que gardiens des pouvoirs, des privilèges, des droits et des immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres, responsables du Service. L'entité parlementaire nouvellement créée réunissait l'ancien Service de sécurité du Sénat, les anciens Services de sécurité de la Chambre des communes et les spécialistes de la détection en un seul service de sécurité unifié au service du Parlement du Canada. Bien que le directeur du Service doit être un membre de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) selon la loi, lui ou elle contrôle et gère les opérations quotidiennes de l'organisation.

Le directeur ou la directrice exécute son mandat sous la direction de la politique générale commune du président du Sénat et du président de la Chambre des communes. Les présidents des deux organisations, étant responsable pour le Service, et le ministre de la sécurité publique et des préparations d'urgence ont établis une entente afin que la GRC soit les meneurs en matière d'opérations de sécurité physique pour le Service.

Note À l'intention des entrepreneurs intéressés

Prière de consulter le document de Demande de Proposition pour obtenir une description complète du projet.

Date de livraison : Indiquée ci-dessus

Le SPP se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.